**PROJET ECONOMIE BLEUE, PECHE ET AQUACULTURE**

**TERMES DE REFERENCE (TdR)**

***Recrutement d’un Expert International en Statistiques de Pêche et Informatique***

Mis en œuvre par **CAPA Consortium**

# Contexte

# Présentation du programme

L’objectif général du projet « Economie Bleue, Pêche et Aquaculture » est de contribuer au développement économique de l’Algérie en développant durablement l’Economie Bleue (EB) notamment dans le secteur de la pêche et de l’aquaculture en cohérence avec les actions que le Gouvernement algérien sera amené à lancer au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l’Economie Bleue (SNEB).

La logique d’intervention du projet s’articule autour des actions phares prévues par la SNEB avec une attention particulière portée au développement des activités de pêche et d’aquaculture. Il s’agit d’un secteur clé réparti sur l’ensemble de la bande côtière du pays (plus de 2000 km) et capable de fédérer l'ensemble des intervenants sectoriels de l’EB. Le présent programme a pour but d’accompagner le développement des opportunités économiques du secteur au profit des communautés côtières, d’une utilisation rationnelle des ressources et de la sauvegarde de l'environnement.

Le projet « Economie Bleue – Pêche et Aquaculture » vient ainsi appuyer l’opérationnalisation de la SNEB-2030 autour de trois objectifs spécifiques (OS) et dix résultats ;

* **OS1 – L’économie bleue soutient la création d'emplois, de valeur et de nouvelles opportunités d'investissement** au profit des communautés côtières par la diversification des services, l’innovation, la mise en place de la Planification des Espaces Maritimes (PEM) et la promotion de l’aquaculture marine et continentale ;
* **OS2 – Les revenus et les conditions de travail** des pêcheurs artisans sont améliorés ;
* **OS3 – L’Algérie dispose des capacités opérationnelles pour assurer le suivi, le contrôle et la gestion de la pêche** sur l’ensemble de son territoire en répondant aux définitions et exigences d’encadrement et de rapportage auprès des instances régionales de régulation (CGPM, CICTA).

Ce TdR est liée de manière étroite à l’OS3, notamment en ce qui concerne la collecte et l’intégration des données statistiques relatives à la flottille, la pêche marine, la pêche continentale et l’aquaculture.

Pour la mise en œuvre des activités permettant l’atteinte de l’OS3, il apparait essentiel et impératif de réaliser des activités d’enrichissement et de renforcement du ***Système Statistique de la Pêche et de l’Aquaculture Algérienne (SSPAAL)***, afin d’expandre ses opérations et d’assurer leur durabilité. De cette manière, le système répondra mieux aux différents engagements nationaux, régionaux et internationaux en ce qui concerne la flotte, les pêches et l’aquaculture.

# Contexte de la mission

Avec plus de 2000 km de côte , 46 ports de pêche, plus de 60 plages d’échouage et abris de pêche, l’Algérie vise à l’horizon 2035 à atteindre une production annuelle issue de la pêche maritime de 200.000 tonnes, dont 20.000 tonnes à travers le développement de la pêche hauturière et l’exploitation de nouvelles espèces et 100 000 tonnes issues de l’aquaculture.

Cette stratégie de développement du secteur de la pêche et de l’aquaculture doit être mise en œuvre en tenant compte d’indicateurs pertinents produits par les scientifiques après traitement et analyse des données issues d’un Système d’Information Halieutique ou SIH. En effet, le développement des activités de la pêche en Algérie doit s’inscrire dans le cadre d’une démarche écosystémique à même d’assurer une gestion responsable et durable du secteur, garante de la préservation des ressources et de leurs écosystèmes. Pour ce faire, le dispositif de suivi doit apporter une vision complète de ses données d’observations dans toutes leurs composantes et sur l’ensemble de la façade maritime, ainsi que sur les zones continentales concernées. C'est dans ce but qu’un Système d'Information Halieutique (SIH), véritable observatoire national des ressources halieutiques et des usages, a été mis en place en 2018 dans le cadre du programme DIVECO2. Il mobilise les compétences des différentes parties prenantes concernées par les objectifs et la réalisation du suivi : professionnels, agents administratifs de suivi, biologistes, économistes, statisticiens et informaticiens. Cet instrument de veille reçoit et recueille les données du secteur pour permettre leur traitement et leur analyse en vue de suivre et d’adapter les différentes mesures de gestion de la pêche et de l’aquaculture.

Les prémices du dispositif de collecte des données liées au secteur de la pêche et de l’aquaculture ont été mis en place en Algérie dans les années 1970 et ont connu diverses modifications et adaptations légales et réglementaires. Ce dispositif a également fait l’objet d’actions spécifiques de mises en œuvre dans le cadre du Programme DIVECO2 et ayant permis :

- L’élaboration des classifications statistiques de pêche et aquaculture et leur harmonisation avec celles de la FAO et de la CGPM ;

- Le développement d’un système statistique intégré basé sur une méthodologie d’échantillonnage : registre de navires-engins, captures, effort de pêche, prix et valeurs ;

- La mise en place d’un nouveau système statistique avec le support d’une Application Statistique en ligne (SSPAALweb).

Ce dispositif s’appuie sur un réseau d’agents de collecte des données statistiques au niveau des ports et abris de pêche qui restituent des canevas renseignés aux antennes de pêche puis aux DPA (direction de la pêche et de l’aquaculture de wilaya – ex-DPRH).

Cependant, en l’absence de moyens techniques, humains suffisants et d’un manque de collaboration entre les différents acteurs de la chaine de suivi, il est constaté une faiblesse en fréquence, exhaustivité et couverture des réseaux de collecte, d’observation et d’échantillonnage. Cela ne permet pas d’obtenir des données fiables et régulières sur les activités des navires, les volumes de captures et de débarquements, les informations relatives aux espèces, le taux de prises accessoires ou encore les prix pratiqués.

La consolidation et le renforcement de ce dispositif par la mise en place d’un véritable Système d’Information Halieutique permettra de mieux suivre et évaluer la contribution du secteur à l’économie nationale et au PIB. Afin de renforcer le Système d'Information Halieutique (SIH) existant en capitalisant sur les actions conduites dans le cadre du programme DIVECO2, le projet Economie Bleu a réalisé un diagnostic et un cahier des charges pour la mise à jour et le renforcement du SSPAAL, le système internet réalisé par DIVECO2 pour le suivi statistique de la flottille et de la production halieutique marine. La mission de diagnostic a été réalisée durant la période mars-juin 2024 et a produit les résultats suivants :

1. Diagnostic du SSPAAL ;
2. Propositions de scénarii d’amélioration du SSPAAL : processus et conditions de mise en œuvre d’un SSPAAL intégré ;
3. Elaboration d’un cahier des charges pour le renforcement du Système d’Information Halieutique.

Sur la base des trois résultats ci-dessus, la mission a identifié trois catégories d'assistance technique internationale et nationale qui seront nécessaires à court et moyen terme, à savoir :

(a) Amélioration du logiciel SSPAAL pour répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs qui sont apparus lors des missions de diagnostic du système.

(b) Une formation statistique à trois niveaux (pratique, de base et avancée) pour chacune des régions de l'ouest, du centre et de l'est.

(c) Intégration de toutes les composantes SSPAAL, renforcement des didacticiels de formation et documentation et transfert d'expérience et de savoir-faire.

Les trois catégories d'assistance technique mentionnées ci-dessus impliquent les services d’un expert international (**objet du présent appel à CV)** et de deux experts nationaux pour une durée totale de 310jours ouvrables **(dont 110 jours pour l’expert international**). Ce TdR décrit les objectifs de la mission, les résultats attendus et les activités qui seront menées par les experts afin d’atteindre ces résultats et objectifs.

# OBJECTIFS et résultats attendus

**Objectif général :** Rendre le SSPAAL plus efficace et durable et renforcer les capacités techniques du MPPH, de la DPA et des bureaux décentralisés, contribuant ainsi à une gestion plus efficace des pêches et de l'aquaculture en Algérie.

# Objectifs spécifiques de la mission

La présente mission d’expertise poursuit les objectifs spécifiques suivants :

* + 1. Aligner les composants du SSPAAL actuel avec les exigences supplémentaires des utilisateurs résultants de la récente mission de diagnostic. ;
    2. Formation complète en statistiques des pêches et en informatiques, en vue d'exploiter pleinement les potentiels analytiques du SSPAAL.;
    3. Rendre l’SSPAAL un système entièrement intégré qui comprend tous les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

# Résultats attendus de la mission

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

* + 1. Modules complémentaires SSPAAL programmés, installés, testés, documentés, présentés et formellement vérifiés. Ces résultats sont associés à l’objectif 2.1.1 ;
    2. Environ 45 agents des bureaux décentralisés seront formés aux aspects pratiques des statistiques des pêches et aux opérations informatiques SSPAAL. En plus, 30 agents des bureaux décentralisés seront formés aux aspects statistiques de base. D’autres 15 experts et scientifiques du MPPH, DPA et des institutions nationales seront formés aux aspects avancés des statistiques des pêches. Ces résultats sont associés à l’objectif 2.1.2 ;
    3. L’SSPAAL actuel complémenté avec des nouveaux modules (tels que la pêche continentale) sera intégré pour fournir des services en ligne à tous les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Des nouveaux didacticiels modernes et efficaces seront développés pour assurer la durabilité du système. La documentation complète du système et le transfert du savoir-faire seront également des résultats de la plus haute importance. Ces résultats sont associés à l’objectif 2.1.3.

# Activités prevues dans le cadre de la mission

Pour l’atteinte des résultats ci-avant détaillés, les activités suivantes sont prévues dans le cadre de la mission :

**3.1 PHASE 1 – Resultats 2.1.1 (SSPAAL actuel : modules supplementaires)**

**3.1.1 Programmation des nouveaux modules SSPAAL** **flottille**: Changement du port d'activité / immatriculation, identification automatique des expirations d’autorité de pêche, suivi détaillé des injections, radiations et transferts, rapports flexibles en format Excel. Installation et test des nouveaux modules. (21 jours).

**3.1.2 Programmation des nouveaux modules SSPAAL captures / effort** : Sélection flexible des ports lors de la préparation des rapports statistiques, généralisation des procédures de saisie et d'estimation pour tenir compte des approches de recensement, préparation des interfaces automatiques avec CGPM. Installation et test des nouveaux modules. (21 jours).

**3.1.3 Préparation du rapport technique et restitution des résultats**. (3 jours).

**Jours ouvrables : 45. Période de mise en œuvre : février-avril 2025**

**3.2 PHASE 2 – Resultats 2.1.2 (FORMATION)**

3.2.1 Formation en aspects pratiques des statistiques de pêche. Région de l’ouest. (2 jours).

3.2.2 Formation en statistiques de base. Région de l’ouest. (3 jours).

3.2.3 Formation en aspects pratiques des statistiques de pêche. Région du centre. (2 jours).

3.2.4 Formation en statistiques de base. Région du centre. (3 jours).

3.2.5 Formation en aspects pratiques des statistiques de pêche. Région de l’est. (2 jours).

3.2.6 Formation en statistiques de base. Région de l’est. (3 jours).

3.2.7 Formation en statistiques de pêche avancées (en Alger). (3 jours).

3.2.8 Rapport de mission et restitution des résultats. (2 jours).

**Jours ouvrables : 20. Période de mise en œuvre : avril 2025**

**3.3 PHASE 3 – Resultats 2.1.3 (FINALISATION / INTEGRATION DU SSPAAL)**

Cette troisième phase implique trois experts :

* **EISI : expert international en statistiques de pèches et en informatiques** ; **objet du présent appel à CV**
* ENI : expert national en informatiques ;
* ENC : expert national en communications.

**3.3.2 Pêche continentale : Vérification des sources des données, nombre et type de bases de données nécessaires. Structures des bases de données. Rapports techniques.**

**EISI : 2 jours. Mai 2025.**

**3.3.3 Pêche continentale :Programmation de tables référentielles et de modules de saisie de données, tests de modules, ateliers de formation des utilisateurs. Rapports techniques.**

**EISI : 5 jours. Juin 2025.**

**3.3.4 Interfaces (espèces, lieux, strates, données) avec le système SIG d’aquaculture. Verification. Rapports techniques.**

**EISI – 15 jours. Juillet 2025**

**3.3.5 Intégration des toutes les composantes SSPAAL et développement d’un tableau de bord. Vérifications avec les utilisateurs. Rapports techniques.**

**EISI : 10 jours. Septembre 2025.**

**3.3.6 Transfert de savoir-faire. Documents techniques. Vérification avec MPPH et le projet Economie Bleu.**

**EISI : 8 jours. Septembre 2025**

**3.3.7 Préparation des rapports finales et restitution des résultats de la mission.**

**EISI : 5 jours. Septembre 2025**

**SYNTHESE DE LA PHASE 3.3**

**Jours ouvrables : 45. Période de mise en œuvre : mai - septembre 2025.**

EISI : 45 jours.

# Indicateurs de resultats directes de la mission

Les indicateurs suivants devront être renseignés dans le rapport de mission :

* 1. Nombre des cadres et des collecteurs formés ;
  2. Nombre d’ateliers de formation impartis et nombre de participants ;
  3. Nombre de documents techniques élaborés ;
  4. Nombre des outils didacticiels élaborés ;
  5. Protocole de validation formelle des résultats.

Sources de vérification

* Rapports des ateliers et des formations ;
* Consultations ;
* Rapports intermédiaires ;
* Réunions de restitution ;
* Rapport final de mission.

# Déroulement et calendrier de la mission

La mission sera réalisée par un expert international (**objet du présent appel à CV)** et deux experts nationaux au cours de la période comprise entre décembre 2024 et juillet 2025. Un budget de 310 jours ouvrables est provisionné (**dont 110 jours pour l’EISI, objet du présent appel à CV**), incluant les temps nécessaires aux déplacements et à la rédaction des rapports de mission.

Le calendrier indicatif de la mission et la répartition des jours sont donnés dans le tableau ci-dessous :

EISI : Expert International en statistiques et informatiques

ENI : Expert national en informatiques

ENC : Expert national en communications

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Activités | Période | Jours ouvrables | | |
|  |  | EISI | *ENI* | *ENC* |
| **3.1** | **Décembre 2024 - Février 2025 2025** | **45** | ***-*** | ***-*** |
| **3.2** | **Mars 2025** | **20** | ***-*** | ***-*** |
| **3.3** | **Mars - Juillet 2025** | **45** | ***100*** | ***100*** |
| 3.3.1 | Mars-Juillet 2025 | - | *-* | *95* |
| 3.3.2 | Mars 2025 | 2 | *20* | *-* |
| 3.3.3 | Avril 2025 | 5 | *20* | *-* |
| 3.3.4 | Mai 2025 | 15 | *20* | *-* |
| 3.3.5 | Juin 2025 | 10 | *20* | *-* |
| 3.3.6 | Juillet 2025 | 8 | *15* | *-* |
| 3.3.7 | Juillet 2025 | 5 | *5* | *5* |
| **Total jours ouvrables** | **310** | **110** | ***100*** | ***100*** |

La date de démarrage de la mission est prévue en mi-décembre 2024, voire début 2025 au plus tard ;

Le lieu de travail des experts est Alger avec des déplacements sur les régions côtières en fonction des besoins. Pour l’expert international il est prévu que le lieu de travail pour environ 25 jours de programmation supplémentaire du SSPAAL, est Rome.

# PROFILS DE l’expert

**La mise en œuvre de la mission nécessitera le recrutement d’un expert international répondant au profil suivant :**

**Expert International en Statistiques de Pêche et en Informatiques**

Catégorie de l’expert : Expert senior (>= 10 ans d’expérience)

Qualifications et Compétences :

* Diplôme universitaire (Bac +5 minimum) en Statistiques / Mathématiques ou équivalent ;
* Bonne maîtrise de la langue française (orale et écrite) ;
* Compétences avérées dans l’élaboration de rapports, manuels et documentation technique ;
* Maîtrise des outils informatiques nécessaires (PhP, MySQL et MS-Office) pour la mise en œuvre de la mission.

Expérience générale :

* Expérience professionnelle minimale de 10 ans dans le domaine du développement des programmes statistiques de pêche ;
* Expérience professionnelle minimale de 10 ans dans le domaine du développement des systèmes internet décentralisés ;
* Expérience professionnelle minimale de 10 ans dans le domaine du formation en statistiques et opérations informatiques.

Expérience spécifique :

* Au moins 10 expériences en lien avec l’e développement des systèmes nationaux pour le suivi statistique de la pêche ;
* Au moins 10 publications dans le domaine des statistiques ;
* Au moins 10 expériences en matière de formation des personnels en statistiques de pêche ;
* Une expérience préalable en Algérie sera considérée comme un atout.

Résumé des activités : L'expert exercera ses fonctions sous la supervision générale du projet EB et en étroite collaboration avec le groupe statistique et le Data Centre du MPPH. Au cours de la première phase de la mission ses fonctions consisteront à effectuer un travail technique direct pour la finalisation des composantes actuelles du SSPAAL (flottille et captures / effort). Au cours de la deuxième phase, il/elle préparera tout le matériel de formation pertinent et réalisera toutes les activités de formation. L’implication technique se poursuivra au cours de la troisième phase qui concerne l'intégration et la documentation du SSPAAL, mais ses fonctions comprendront également guidage et supervision des deux experts nationaux en informatique et en communication respectivement.

# Langue de travail

Le français est la langue de travail de la mission. Les rapports de mission et tous les documents annexés sont rédigés en langue française.

# Autre

Toutes candidatures devront être accompagnées d’un CV adapté au modèle EuropAid et d’une note méthodologique.